

Image not found or type unknown



Travaux de viabilisation non effectué par le vendeur

Par **AudreyOz**, le **25/08/2011** à **14:36**

Bonjour,

Je vous explique mon problème, j'ai signé un compromis de vente le 27/04 pour l'achat d'une maison à un marchand de biens.

Dans ce compromis, le vendeur s'est engagé à viabiliser la maison (eau et assainissement) à ses frais.

Je dois signé l'acte définitif la semaine prochaine et le vendeur n'a pas fini les travaux car il refuse de payer le devis de la Société des Eaux pour l'installation du compteur d'eau et du regard des égouts. Il dit que cette charge nous revient et il nous menace d'arrêter la vente si on ne paye pas le devis à sa place.

Quel recours avons nous contre ce vendeur professionnel?

De plus nous seront sans domicile dès la fin du mois de septembre.

Merci d'avance pour votre aide.